

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Retiré

AMENDEMENT N ° II-CF963

présenté par
M. Baptiste, rapporteur, M. Califer, M. Hajjar, M. Naillet, Mme Pires Beaune,
M. Mickaël Bouloux et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l’intergroupe
Nupes)

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	100 000 000
Conditions de vie outre-mer	100 000 000	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à alerter sur la situation du logement en Outre-mer.

« Le logement ultra-marin est en crise depuis des décennies : offre insuffisante et inadaptée aux profils des demandeurs, étalement urbain au détriment des surfaces agricoles, déshérence des centres-bourgs et réseaux routiers saturés ainsi qu’une méconnaissance des modes d’habiter locaux. Le mal logement dans ces territoires est une donnée répandue. Les chiffres sont édifiants. Selon la Direction générale des outre-mer (DGOM) et la Direction de l’habitat, de l’urbanisme et des paysages (DHUP), 100 000 logements indignes ont été recensés dont au moins 25 000 à Mayotte et

20 000 en Guyane. La fondation Abbé Pierre estime, quant à elle, ces logements à environ 215 000. En outre, la crise sanitaire et les confinements ont montré l'importance de pouvoir disposer d'un habitat décent. »

C'est la raison pour laquelle il est proposé :

- une diminution des crédits de l'action 1 Soutien aux entreprises du programme Emploi outre-mer de 100 million d'euros ;

- pour augmenter les crédits de l'action 1 Logements du programme Conditions de vie outre-mer de 100 million d'euros.

Nous demandons au Gouvernement de lever le gage.